



APPEL À PROJET

PARCOURS LAND ART « LE SENTIER DES POTIERS » ÉTÉ 2025

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

En 2025, pour la première fois, la commune de Picauville* propose un parcours de randonnée, dans un site exceptionnel et méconnu de la « Lande de Morte-Femme », au cœur du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin. Ce parcours concerne le territoire de Vindefontaine.

Il s'agit précisément d'un projet de RANDONNÉE LAND ART qui s'inscrit dans une volonté affirmée de développer le tourisme vert en s'appuyant sur l'histoire et les traditions de la commune.

Accessible gratuitement du 12 juillet au 13 septembre, ce parcours de 7 km prévu sur le territoire de Vindefontaine sera complété par une invitation à cheminer sur le site de l'ancien port fluvial de Longuerac, localisé sur le territoire des Moitiers-en-Bauptois.

Le parcours de la lande de Morte-Femme et le site de Longuerac seront « habillés » de 6 œuvres d'artistes.

**Picauville : Département de la Manche / 3 200 habitants / commune nouvelle issue de la fusion de 7 communes (Vindefontaine, Les Moitiers-en-Bauptois, Cretteville, Houtteville, Amfreville, Gourbesville, Picauville)*

PICAUVILLE, DES PAYSAGES PARTICULIERS

Composée d'un bourg principal commerçant (dit Pont l'Abbé), de charmants petits bourgs et hameaux, de zones de marais, de petits bois, de landes, de zones de bocage, la commune de Picauville est par ailleurs « rythmée » par différentes voies : la voie romaine, les "chasses " et les landes, le parcours de pèlerinage à la Salette et à la Chapelle Notre Dame de Fatima, les routes carrossables et les chemins d'exploitation du bois. Des sentiers de promenade et de randonnées serpentent également sur la commune, en particulier le sentier « Cotentin des sortilèges » (14/25 km) et celui de « la Lande de la Morte-Femme » qui passe par le territoire de Vindefontaine et les caves d'argile (6 km). Le GR de Pays « Tour de la Presqu'île du Cotentin » traverse également la commune et une nouvelle boucle vélo en voie partagée entre Picauville et Carentan sera balisée en 2025/2026.

L'eau joue également un rôle essentiel avec le fleuve « la Douve », autrefois axe de transport de matériaux et de biens grâce aux gabarres, et qui relie notamment le hameau de Longuerac à Carentan, ancien port de commerce vers l'Angleterre jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. En hiver, la montée de l'eau dans les marais, sous l'effet des fortes précipitations, transforme le paysage : c'est la période des "marais blancs" (ce phénomène qui permet aux agriculteurs à la belle saison de faire pâturer leurs troupeaux sur des champs recouverts d'une herbe de grande qualité, essentielle à la production de produits laitiers renommés).

L'architecture locale est multiple :

- architecture traditionnelle en bauge, usage combiné de pierre et terre/argile
- constructions en pierre locales
- bâtiments de la Reconstruction d'après-guerre en nouveaux matériaux (ciment et pierres).

Des châteaux, des manoirs et autres monuments historiques, des grandes fermes, des prieurés, des églises, en particulier le sanctuaire de la Salette et la Chapelle Notre Dame de Fatima et des calvaires, structurent l'espace de la commune nouvelle.

La municipalité de Picauville met en place de façon régulière de nouveaux aménagements (récemment une aire d'accueil du tourisme itinérant, avec emplacements pour camping-cars, cabanes sur pilotis en bordure de rivière / aménagement en cours du site de Longuerac,...) et veille à l'entretien des espaces verts avec une équipe technique très impliquée.

Les producteurs locaux (produits laitiers, volailles, légumes...) sont également particulièrement dynamiques.

Des éléments présentant l'histoire et le patrimoine de Vindefontaine et de Longuerac sont annexés au présent document.

LE PROJET

Réalisation d'un parcours temporaire d'œuvres de LAND ART réalisées par des artistes sélectionnés pour magnifier la nouvelle randonnée « Le sentier des Potiers » à Vindefontaine et valoriser le site de Longuerac. Une fiche descriptive des sites d'implantation envisagés des œuvres fait l'objet d'un document ad hoc.

OBJECTIFS

- Inciter locaux et touristes à parcourir/découvrir le territoire
- Mettre en valeur le patrimoine naturel, historique et culturel du territoire de Picauville, en particulier la tradition potière de Vindefontaine
- Créer une nouvelle boucle de randonnée liée à la tradition potière de Vindefontaine en synergie avec le musée de la Poterie
- Favoriser les conditions de rencontre entre les habitants (enfants, adultes, personnes âgées), des artistes, des amateurs d'art, des randonneurs...
- Offrir une nouvelle visibilité à la commune et attirer un nouveau public
- Offrir une approche vivante de l'art contemporain basée sur les ressources naturelles
- Susciter le désir de création
- Créer des temps conviviaux et ludiques pour tous.

THÈMES

L'œuvre devra tenir compte des thèmes suivants :

- La tradition potière de Vindefontaine (thème principal)
- Savoir-faire artisanaux du territoire : vannerie, balais, etc.
- Traditions liées à la Douve : transport, pêche, etc.
- Caractéristiques de l'environnement : marais, étangs, forêts, « marais blancs », en particulier le thème de l'eau.
- Histoire locale et traditions religieuses

DESTINATAIRES

Cet appel à projet s'adresse à des artistes plasticiens pluridisciplinaires ayant une expérience dans le domaine du land art, de l'art éphémère et de l'art environnemental. Les candidatures peuvent être individuelles ou collectives (association d'artistes, écoles...).

Les artistes seront des professionnels possédant un numéro SIRET pouvant facturer des prestations ou seront issues d'une structure référente (ex : école, association...) pouvant présenter des factures.

SITES D'INSTALLATION DES OEUVRES

Plan du parcours et des implantations précisés dans la fiche descriptive ci-jointe.

Les candidats sont invités à visiter les sites libres d'accès.

Chaque candidat retenu pourra présélectionner un site pour l'implantation de son œuvre. L'attribution définitive du site sera validée en concertation avec l'ensemble des artistes et les organisateurs.

Les services techniques de la mairie prendront en charge la préparation des sites, leur accessibilité et éventuellement le transport des matériaux les plus lourds et encombrants dans la mesure des possibilités.

MATÉRIAUX

L'œuvre devra être en grande partie composée d'éléments naturels et locaux, et épouser le milieu naturel : matériaux végétaux, minéraux, éléments manufacturés et de récupération, sous réserve que ces derniers ne produisent aucune pollution. Les matériaux toxiques (type contreplaqué, lamellé collé, etc.) sont interdits. Les matériaux artificiels seront possibles, dans la mesure où ils seront clairement nécessaires à l'œuvre. L'artiste devra s'assurer de la solidité de l'œuvre et de sa « non pollution » dans le milieu naturel.

La Mairie de Picauville s'efforcera, dans la mesure du possible, à mettre à disposition certains matériaux locaux sur demande précise : troncs et rondelles de bois, osier, sol, bouleau, branches, argile, pierres.

RÉALISATION, MONTAGE ET DÉMONTAGE DE L'OEUVRE

L'œuvre devra être temporaire, de grande dimension et facilement observable et compréhensible par le public.

L'œuvre devra être visible pendant toute la durée de la manifestation, soit du 12 juillet au 13 septembre 2025.

L'œuvre sera réalisée in situ, avec éventuellement le montage des parties facilement transportables préalablement créées dans un "espace atelier" mis à disposition par la mairie. Il pourra bénéficier d'une éventuelle aide des services techniques de la mairie.

Les conditions de réalisation, montage et de démontage devront être précisées dans une fiche technique (matériel, engins, moyens de transport des matériaux lourds) fournie par chaque candidat retenu.

L'artiste devra utiliser son propre matériel, ses outils et son véhicule pour la création, le montage et démontage de l'œuvre.

Le montage de l'œuvre devra avoir lieu entre le 24 juin et le 10 juillet 2025. L'artiste s'engage à démonter son œuvre à partir du 14 septembre 2025 (aux dates indiquées par la mairie et qui tiennent compte des jours d'ouverture de la chasse). La totalité de l'installation devra être retirée pour le 26 septembre 2025, dernier délai. L'artiste s'engage à remettre l'espace mis à sa disposition dans son état initial, tel qu'il était avant l'installation de l'œuvre.

Un contrat avec la mairie sera signé par chaque artiste sélectionné.

ENTRETIEN ET SÉCURISATION DE L'ŒUVRE

L'entretien courant de l'œuvre devra être simple et n'imposer aucune difficulté particulière. L'œuvre devra avoir une durée de vie de 2 mois minimum afin que le public puisse s'imprégner et se l'approprier. L'œuvre doit garantir les conditions de sécurité nécessaire au lieu public et ne devra représenter aucun danger pour l'accueil du grand public.

L'artiste créateur de l'œuvre sera tenu responsable en cas d'accident corporel survenu suite à une sécurisation déficiente de son œuvre.

L'œuvre devra également supporter les intempéries (pluie, vent...).

Dans le cas où un quelconque défaut de conformité dans la sécurisation de l'œuvre serait constaté, l'artiste devra y remédier dans les plus brefs délais, et si cela n'est pas possible ; l'œuvre devra alors être immédiatement démontée. Il sera demandé à chaque artiste de venir constater l'état de son œuvre à mi-parcours de l'exposition (mi-août) et de remédier à tout souci de sécurisation ou de dégradation de l'œuvre.

GOVERNANCE

- Direction du projet : Commune de Picauville – Mme Marie-Hélène Perrotte, Maire
- Coordination administrative : Christine Boucher, mairie de Picauville
- Coordination technique : Alessandra Foletti
- Autres acteurs : l'école primaire de Picauville, le musée de la Poterie de Vindefontaine, l'Office de tourisme de la Baie du Cotentin (promotion).

ACCUEIL DES ARTISTES

La mairie veillera à proposer aux artistes un logement (sans alimentation) à partir du 3 juillet jusqu'au 13 juillet inclus (10 jours), et ce, dans un logement communal ou chez des habitants volontaires.

L'artiste s'engage à être présent pendant toute cette période. Durant le vernissage, le samedi 12 juillet, l'artiste s'engage à rencontrer et échanger avec les journalistes, élus, professionnels, écoliers et habitants du territoire.

La Mairie mettra aussi à disposition un lieu à utiliser comme entrepôt et atelier collectif.

Il est également demandé à chaque artiste retenu d'être présent pour une visite guidée entre la mi-juillet et la mi-septembre.

MODALITES FINANCIERES

Les projets artistiques retenus seront formalisés par un contrat établi entre l'artiste et la Mairie de Picauville qui précisera les conditions générales de participation et de paiement.

Pour la prestation, un **montant de 1 000,00 euros** sera alloué par artiste. Ce budget sera intégralement géré par l'artiste. Le budget devra couvrir les dépenses suivantes :

- Les honoraires et droits d'auteurs,
- La production et la réalisation de l'œuvre : création, logistique, transports éventuels de matériaux et installation de l'œuvre.
- Tous frais d'hébergement (hors du logement offert), de défraiement et de transport nécessaires durant la période de conception, production et installation de l'œuvre, y compris la présence de l'artiste lors de l'inauguration du LAND ART et une contribution à une visite guidée (dont la date sera précisée au moment de la signature du contrat).

Les candidats retenus recevront la rémunération à voir avec la mairie :

- 30% de leur prestation versée après la sélection, sur présentation d'une facture, au moment de la signature du contrat ;
- 50% à la réalisation et au montage conformes de l'œuvre, sur présentation d'une facture ;
- solde de 20% à la clôture de l'évènement après démontage, sur présentation d'une facture.

Tout désistement de l'artiste entraînera le remboursement intégral des sommes versées. Le solde ne sera pas versé si l'œuvre est livrée incomplète ou n'est pas démontée.

Une **bourse de 300,00 euros maximum** sera également attribuée à chaque artiste retenu pour les dépenses liées à la réalisation de l'œuvre. Les dépenses liées à l'alimentation et aux frais de déplacement ne seront pas prises en compte.

Les dépenses devront être justifiées par des factures.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le projet remis par l'artiste à la commune de Picauville est une œuvre de l'esprit telle que définie par l'article L112.2 du Code de la propriété intellectuelle.

Aussi, le mandataire jouit sur l'œuvre qu'il a conçue, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété exclusif et opposable à tous, dans les conditions définies par l'article L.111-1 du Code de la propriété intellectuelle.

Le nom des concepteurs sera mentionné pour toute forme d'exploitation par la mairie de Picauville de l'œuvre créée par ces derniers.

À compter de la signature du contrat de commande d'œuvre, l'artiste cède, à titre exclusif, à la mairie de Picauville les droits d'exploitation suivants :

- Le droit de représentation de l'œuvre, tel que défini à l'article L122-3 du Code de la propriété intellectuelle,

pour une durée de deux ans, tant en France qu'à l'étranger.

- Le droit de reproduction de l'œuvre, tel que défini à l'article L122-3 du Code de la propriété intellectuelle, pour une durée de deux ans, tant en France qu'à l'étranger.

À compter de la signature du contrat de commande d'œuvre, le mandataire cède à la commune de Picauville, à titre non exclusif, pour le monde entier et pour une durée de 25 ans les droits de reproduction et de représentation de l'œuvre, destinés à assurer la promotion de la manifestation (article L.122-3 du Code de la Propriété Intellectuelle).

Cette autorisation couvre :

- le droit de reproduire l'œuvre dans un catalogue ou dans tout autre ouvrage édité par la mairie de Picauville, dans le cadre de ses activités ainsi que le droit de reproduire l'œuvre sur tous supports de communication (affiches, flyers, cartons d'invitation, brochure, programme, catalogue, magazine, dossier de presse...), strictement destinés à la promotion des œuvres ou des ouvrages, dans lesquels les œuvres sont reproduites,
- le droit de représenter les œuvres sur le site internet de la mairie de Picauville et de l'Office de tourisme de la Baie du Cotentin.

ABANDON

La mairie de Picauville se réserve le droit de ne pas donner suite à la procédure. Les candidats ne pourront, dans ce cas, prétendre à aucune indemnisation ou à un quelconque dédommagement.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les éléments constitutifs de l'appel à projet sont les suivants :

- le présent document avec une annexe concernant l'histoire de Vindefontaine et des Moitiers-en-Bauptois ;
- une fiche descriptive des sites d'implantation des œuvres ;
- une fiche de candidature et une fiche « proposition d'œuvre préliminaire ».

Le dossier de candidature devra comprendre les éléments suivants :

- La fiche de candidature dûment remplie
- Une lettre de motivation expliquant les intérêts et la démarche artistique envisagée
- Un curriculum vitae sur le parcours artistique du candidat,
- Une présentation artistique comprenant un texte sur la démarche artistique du candidat et des visuels sur les œuvres ou projets déjà réalisés,
- Un exemplaire de la police d'assurance Responsabilité civile professionnelle
- Un numéro de SIRET
- Tout autre élément permettant d'apprécier les qualités et la mise en situation du projet proposé par l'artiste.
- La fiche proposition d'œuvre préliminaire (fiche ci-jointe) permettant de visualiser l'œuvre à réaliser et ses proportions (dessins, croquis, photos...) ainsi que des dimensions indicatives ; le tout sur 2 pages maximum.

Pour les artistes retenus, il sera ensuite demandé :

- Une note technique avec : description de l'œuvre, choix des matériaux, description des conditions de montage et démontage (engins de transport, matériel, accès au site, temps d'installation...),

autonomie de réalisation, nécessité d'aide technique et général, moyens mis en place pour garantir la durabilité de l'œuvre pendant 2 mois.

Tout dossier incomplet ne sera pas soumis au jury.

La **date limite de dépôt des candidatures**, uniquement mail est fixée au **vendredi 4 avril 2025 à 12h00**.

Les dossiers devront être envoyés par e-mail au format PDF à l'adresse : contact@picauville.fr

Pour toutes demandes d'informations complémentaires, écrire à : contact@picauville.fr

Pour visiter le site : tous les jours en accès libre

SÉLECTION DES ARTISTES ET DES ŒUVRES, ATTRIBUTION DES SITES

Un comité de sélection procédera à la sélection du projet, en tenant compte :

- De la qualité, l'originalité et la cohérence de l'œuvre présentée
- De la prise en compte de la spécificité du territoire : contexte local, environnemental, patrimonial et historique du site
- De son inscription à l'échelle du paysage (dimensions)
- Des matériaux choisis
- De l'histoire, du concept de l'œuvre, sa relation avec les thèmes du Parcours.
- De la faisabilité de l'œuvre vis-à-vis du site
- Du respect du calendrier
- Du respect du budget

Le comité de sélection pourra demander des informations complémentaires aux candidats.

Les décisions du comité seront communiquées par e-mail aux candidats le 10 avril 2025.

Les emplacements précis des œuvres seront arrêtés définitivement à l'issue des rencontres avec les artistes sélectionnés et suite à l'obtention des autorisations administratives nécessaires.

CALENDRIER 2025

Appel à candidature : du 8 mars au 4 avril à 12h00

Site du parcours librement accessible

Réponse aux candidats sélectionnés : 10 avril

Visite collective du parcours avec les artistes retenus : 25 avril

Attribution définitive de l'emplacement à chaque artiste : 30 avril

Présentation du projet final de l'œuvre : 15 mai au plus tard

Approbation finale avec modifications éventuelles : 21 mai

Accueil des artistes : jeudi 3 juillet

Création : du 3 au 12 juillet

Inauguration : 12 juillet

Visite guidée : entre le 13 juillet et le 12 septembre (date à définir)

Démontage de(des) l'œuvre(s) : du 14 au 26 septembre (les dates précises seront données en tenant compte des journées d'ouverture de la chasse)

VINDEFONTAINE (appartenance à la commune nouvelle de Picauville depuis la fusion en 2016)

Histoire, légende, patrimoine – extrait de *PICAUVILLE d’hier à aujourd’hui* – René LECONTE 2020 (p. 184 à 189)

MARAIS, LANDES ET LEGENDES

Les marais d’une superficie de 72 Ha, sont traversés par la rivière La Senelle qui prend sa source à la Haye du Puits et bordés par la Douve. On a évoqué plus haut l’importance des marais pour l’économie locale de la nouvelle commune de Picauville. On peut ajouter pour Vindefontaine et les Moitiers en Bauptois, la particularité de la lande de Morte-femme.

Cette lande de 58 ha porte le un nom qui lui vient du suicide au 12^{es} de l’héritière du sieur de Châteaubrilland. Barbey d’Aurévilly évoque cette lande dans son roman « L’ensorcelée » paru en 1864. François Enault, maire de Saint Lô, a écrit la légende de la Dame Blanche parue en 1903. La Dame Blanche aurait été capturée par « les Sieurs, sorte de bandits de grand chemin ... établis à l’extrémité du Bois de Limors aux confins de Vindefontaine et des Moitiers en Bauptois » résume Jean François Hamel ⁽²⁵³⁾. Il raconte que cette jeune fille retenue en captivité aurait été bien traitée par ses geôliers. « Mais un des jeunes Sieurs s’étant épris d’elle, elle réussit à s’échapper... Ceux-ci firent courir le bruit que pour s’échapper elle s’était livrée corps et âme à ses geôliers ». Rejetée par les siens elle erra dans la forêt ... et finit par se pendre. » Les sieurs la retrouvèrent, la jetèrent dans les douves du château, « la robe blanche de la vierge flotta tout le jour sur les eaux sombres comme une colombe foudroyée par l’orage. Elle fut enterrée sans croix ni oraison dans un coin de la lande voisine appelée depuis lors la lande de Morte-femme »

Outre l’aspect légendaire, il convient de noter que cette lande a fait souvent l’objet de contestations entre les communes des Moitiers en Bauptois et Vindefontaine au 18^{ème} siècle qui en possédaient chacune une partie. Le 18 décembre 1861 une transaction entre les élus, sous sein notarial, a permis de mettre fin au conflit en fixant les surfaces respectives appartenant à chaque commune (près de 29 ha pour les Moitiers, près de 60 pour

⁽²⁵³⁾ Le registre paroissial relate ces faits qui sont cités par Agnès Lelièvre, opus cité, p40/41.

⁽²⁵⁴⁾ <http://notredame-saintpierreeglise.fr/index.php/notre-dame/histoire-de-notre-dame-paroissial>.

⁽²⁵⁵⁾ Jean François Hamel « Dictionnaire des personnages... » opus cité.

Vindefontaine), et de préciser qu’une double haie mitoyenne délimiterait les propriétés, établie à frais communs.

VILLAGES, LAVOIRS, CALVAIRES...

Vindefontaine et ses villages

Agnès Lelièvre énonce (p8) le nom des villages tels qu’ils figurent dans des documents anciens : 1587 et 1630 « Aveux de la vicomté de Carentan », 1811, plan cadastral du géomètre Fouquerel. Ces noms sont évocateurs de l’histoire de la paroisse et commune. Sur celui de 1811 sont représentés des bâtiments qui peuvent suggérer l’importance de chaque hameau. En s’appuyant sur des listes nominatives de l’époque Agnès Lelièvre donne le nombre supposé d’habitations de chaque hameau. Citons par exemple 10 habitations au village Duval, 19 à la Maresquerie, 7 à La Videgrainerie, etc.

Lavoirs, fontaines, calvaires

Des éléments du patrimoine sont à découvrir de village en village. Les lavoirs : le Canardier au village de la Sauvagerie, la Pélerine au village de Videgrainerie, lavoir et fontaine rue Saint Martin ; les calvaires : au cimetière, de style normand reposant sur un emmarchement du XV^{es}, un autre au village du Ruisseau construit au 17^{es} et modifié au 18 et 19^{es}, un troisième rue du Marais du 17^{es} et enfin celui de l’esplanade de la Salette érigé en 1884. ⁽²⁵⁶⁾

LES POTIERS DE VINDEFONTAINE

A Vindefontaine, écrit M. Renault, au 19^{es} siècle, « des argiles plastiques ou terres à potier [Kaolin] s’y rencontrent aussi et ont éveillé les spéculations de l’industrie. Vindefontaine renferme en effet quelques fabriques d’une poterie commune et vernissée, dont les produits se vendent dans le pays ou sont employés à transporter à Paris les beurres d’Isigny.

L’expérience prouve que cette poterie conserve mieux le lait et le beurre et qu’elle a cet avantage avec les terrines en grès de Noron (Calvados). Cette industrie est malheureusement stationnaire ; elle offre peu de bénéfices et ne peut soutenir la concurrence des faïences et des porcelaines qui, avec le luxe, ont pénétré dans toutes les classes de la société et remplacé les anciennes faïences et les anciens vases en terre cuite. »

⁽²⁵⁶⁾ <https://picauville.fr/vindefontaine/>

La liste des potiers des années 1740-1750, est illustrative de l'importance de cette activité. Cette liste est donnée au début d'un registre paroissial de Vindefontaine ⁽²⁵⁷⁾. Elle n'est pas facile à interpréter, mais si on élimine les noms répétés plusieurs fois on trouve au moins 19 familles de potiers dans les années 1746-1758 ⁽²⁵⁸⁾ dont un grand nombre de Ledanois ou Le Danois. Il semble qu'il s'agisse des potiers résidents à Vindefontaine, ce qui ne rend pas compte du nombre des éventuels employés habitant ailleurs.

M. de Pontaumont dans son « Histoire de l'ancienne élection de Carentan » parue en 1866 écrit avoir vu quelques années avant à Vindefontaine plusieurs ateliers de 20 personnes. Il ajoute : « *Aujourd'hui, des défrichements de forêt ont rendu le combustible plus cher et créé plus de cultivateurs. Il en a résulté que la poterie de Vindefontaine, malgré son excellente qualité, a cessé presque généralement d'être fabriquée.* »

Liste des potiers années 1740/1750

1744/12/16	Le Maresquier Nicolas	1754/01/12	Le Danois François
1746/02/12	Travers Léonard	1754/08/05	Euvrie Jean-Pierre
1752/11/06	Le Danois Toussaint	1754/08/20	Le Marestier Jean-Pierre
1753/02/01	Le Danois Denis	1754/12/04	Le Danois Jean
1753/04/08	Asseline Pierre	1754/12/22	Le Danois Denis
1753/04/18	Travers Léonard	1755/01/30	Le Danois Joseph
1753/05/06	Monrooq Guillaume	1755/01/30	Le Sauvage Jean
1753/08/02	Le Danois Michel	1755/02/12	Videgrain J. B.
1753/08/07	Le Danois Jean	1755/03/09	Le Danois Ch.-Fr.
1753/09/12	Le Danois François	1755/07/13	Euvrie Pierre (sép. de)
1753/10/08	Le Danois Michel	1755/12/16	Le Sauvage Jean
1753/10/13	Euvrie et Le Danois	1757/01/08	Le Sauvage François
1753/10/30	Marguerie Jacques	1757/02/05	Euvrie Jean-Pierre (sép. De)
1753/11/01	Le Danois Pierre	1757/03/31	Le Sauvage Jean
1753/12/15	Le Danois Michel	1758/03/31	Le Danois Jean-François
1753/12/25	Le Danois Jean		

⁽²⁵⁷⁾ Elle figure sur le site « le50enligne » en tant que contribution de Stéphane Martin.

⁽²⁵⁸⁾ Une étude intitulée « Le centre potier de Vindefontaine, ses productions, son folklore » a été publiée par la revue des amis du vieux Vindefontaine N°1, Coutances 26pages



Ph. D.R.

Poteries exposées à la mairie de Vindefontaine. Les poteries fabriquées avaient un caractère d'usage quotidien (pots, terrines, barattes, bouteilles, etc.) et, on l'a vu, de pots destinés au commerce du beurre pour Isigny. Mais des objets d'arts étaient aussi créés, fontaines, pichets très ornés, etc.

Il existe encore aujourd'hui une activité poterie à Vindefontaine et un petit musée à la mairie avec de belles pièces anciennes. En fait, en 2017, il n'existait qu'un seul atelier de potier, tenu par une dame qui a affirmé à l'auteur qu'après elle, cette activité disparaîtrait.

Ci-contre, fontaine du premier quart du XIXème siècle



Ph. D.R.

LES METIERS DE TISSERAND ET DE VANNIER

Agnès Lelièvre raconte longuement l'histoire et décrit le métier de potier. Parmi tous les métiers qui ont également disparu, elle cite celui de vannier et celui de tisserand qui était exercé par une dizaine de familles en 1850.

Le témoignage de Charles Deshayes, qui fut le dernier tisserand, il cessa son activité en 1905, a été recueilli dans « La revue des amis du vieux Vindefontaine » en 1964. Le métier suffisait rarement seul à subvenir aux besoins de la famille. Il s'exerçait dans la maison familiale et le métier occupait au moins la moitié d'une pièce, calé entre les murs pour éviter les trépidations. Ces tisserands produisaient surtout « le droguet pour les jupons ».

Agnès Lelièvre évoque aussi le métier de vannier et de marchand de balais de bouleau dont il se vendait 1000 exemplaires chaque semaine sur le marché de Carentan vers les années 1920. A cette époque ce métier était

exercé par une vingtaine de familles. Il faut lire son récit des risques encourus par les femmes pour ramasser les matériaux dans les bois, l'impossibilité de vivre de ce seul travail...⁽²⁵⁹⁾



LE VANNIER. - C'est l'ouvrier qui se brigue des vases, des osseilles et des paniers, avec des brins d'osier, de saule et autres tiges flexibles qu'il entrelace adroitement.



LE SANCTUAIRE DE LA SALETTE

« Une chapelle Notre Dame de la Salette a été fondée en cette paroisse en 1864. La première pierre fut posée le lundi de Quasimodo ; la chapelle fut bénie le 8 juin 1865 par Mgr Bravard. Elle est très fréquentée des pèlerins. », écrit l'abbé Lecanu.

C'est au retour d'un pèlerinage sur la montagne de l'apparition ou d'un voyage à Rome où il aurait rencontré Mélanie à qui était apparue la Vierge Marie au village de la Salette, que l'abbé Godefroy, natif de Quettehou en 1805, alors curé de Vindefontaine, aidé de ses paroissiens et grâce au concours de donateurs, fit bâtir en 1864 une chapelle en l'honneur de Notre Dame de la Salette.

Agnès Lelièvre rapporte que l'abbé Godefroy est décédé en 1880 au milieu de ses confrères dans le presbytère de Cretteville. Son corps sera inhumé dans la chapelle de la Salette en 1946.

Il fut remplacé par l'abbé Ollivier qui poursuivit l'embellissement de la chapelle et fit ériger sur l'esplanade la statue de la Vierge et des deux bergers, Maximin et Mélanie, témoins de l'apparition à la Salette (voir photographie ci-dessous).

⁽²⁵⁹⁾ La gravure représentant l'enfant vannier est issue d'un manuel scolaire « Le tour de la France de deux enfants » par G. Bruno, pseudonyme de Augustine Fouillée née Tuillierie, 216^{ème} édition, Paris 1891



La Salette - Ph. R. Leconte 2007 et Serge Chevillard 2006

Ce lieu de pèlerinage accueille depuis lors de nombreux pèlerins (5000 pèlerins en 1921, 8 à 9000 en 1944, 3000 en 1995 selon la Presse de la Manche, 1500 le 21 septembre 2018). Le grand pèlerinage annuel a lieu le dimanche le plus proche du 19 septembre. Son organisation mobilise une partie de la population. Il est présidé par l'évêque.

LONGUERAC, CHAPELLE N.D. DE FATIMA, CHAPELLE ST MARTIN

L’abbé Désiré Lebreton ⁽¹¹⁶⁾ propose une étymologie du nom de ce village : « Longuerac doit son nom à Longue Raque, c’est-à-dire à une fosse ou mare pleine d’eau bourbeuse qui autrefois côtoyait le village et avait plusieurs perches de longueur, mare qui est depuis longtemps comblée et desséchée mais que l’on trouve encore indiquée sur une carte de 1825 ».

De Folleville rapporte ⁽¹¹⁷⁾ qu’il existait à Longuerac une pêcherie dite de Vernon, appartenant en 1428 à Michel Leprieur revendue plusieurs fois

⁽¹¹⁵⁾ René Le Teneur « Magie, sorcellerie, fantastique en Normandie des premiers hommes à nos jours ». Coutances - OCEP - 1979 502pages

⁽¹¹⁶⁾ Abbé D. Lebreton, « La chapelle N.D. de Fatima à Longuerac (Les Moitiers en Bauplois) » -Etienville 1954

⁽¹¹⁷⁾ de Folleville, opus cité, p220 et 221.

pour finir par être réunie au fief du seigneur d’Etienville en 1665. Elle faisait partie « d’un tènement sis en la paroisse de Moitiers consistant en maisons, plants, prairie, terres labourables et non labourables d’un seul entretenant d’une contenance de 124 vergées. »

L’abbé Lebreton écrit qu’au début du XXème siècle quatre familles élevaient dans ce village un millier d’oies. Ces oies étaient vendues grasses à la foire Saint André de Picauville. Leurs plumes (les oies doivent être déplumées tous les 40 jours) étaient vendues à la foire Sainte Croix de Lessay. Tout cela était de bon rapport car les oies se nourrissaient elles-mêmes dans les marais ce qui n’était pas sans entraîner des conflits avec leurs propriétaires.

Nicolas Mauger note l’existence sur le chemin qui conduit au village de Feugueray d’une chapelle dédiée à St Martin, édifiée vers la fin du XVII^e siècle (probablement bien avant, selon l’abbé Lebreton), sur la terre de la Meslinerie, par la famille Le Danois. Sa restauration était en cours en 1872, entreprise par M. Levavasseur qui en était alors propriétaire. Cette chapelle a été détruite lors des bombardements de juin 1944.



Chapelle N.D. de Fatima
Photo R. Leconte

Les pierres de la chapelle Saint Martin ont servi à l’édification de la chapelle Notre Dame de Fatima à Longuerac à l’initiative de Désiré Lebreton, prêtre originaire des Moitiers en Bauplois, curé de Teurthéville Bocage dans les années 1940 puis d’Etienville et de la Bonneville. Les pierres, mais aussi l’autel et la cloche de la chapelle de Saint Martin « survivent » dans la chapelle de Fatima.

L’abbé Lebreton a publié une brochure racontant l’histoire de la création de cette chapelle (opus cité). Il était issu d’une vieille famille des Moitiers. Un de ses ancêtres, Georges Lebreton, sieur du Taillys, se mit à la tête de ses compatriotes pour s’opposer aux violences de François du Moncel seigneur du Ronceray (fief situé sur les Moitiers) et d’Etienville. Il les dé-

fendra contre le même seigneur pour leur conserver la jouissance commune des Marais dont ils disposaient depuis le XII^{ème} siècle.

La chapelle de Fatima fut édifiée à son initiative, sur un terrain lui appartenant. Il avait promis de la construire si la vierge de Fatima protégeait les Moitiers lors des bombardements de juin 1944. La première pierre en fut posée le 4 avril 1945. La chapelle fut bénie le 27 octobre 1947 devant un nombre important de participants. La statue Notre Dame de Fatima ne fut apportée en procession depuis le Bon Sauveur de Pont l'Abbé que le 15 mai 1949. Un pèlerinage annuel fut instauré qui a réuni jusqu'à 700 à 800 pèlerins. La chapelle fut confiée à l'établissement du Bon Sauveur de Pont-l'Abbé en 1952.